



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2021/2

Prix Ramsar pour la conservation des zones humides : Appel à candidatures

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention, et a l'honneur d'annoncer l'appel à candidatures pour la huitième édition des prix Ramsar pour la conservation des zones humides, qui seront décernés à l'occasion de la 14^e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14) à Wuhan, en Chine.

Les prix Ramsar pour la conservation des zones humides récompensent les contributions de particuliers, d'organisations et de gouvernements du monde entier à la promotion de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. Ils ont été créés à la COP6, en 1996, dans la Résolution VI.18, et ont été décernés sept fois.

La huitième édition sera attribuée à la COP14, qui aura lieu à Wuhan, Chine, en 2021. Vous trouverez des informations sur les éditions précédentes des prix Ramsar sur le site web de la Convention, à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/active/le-prix-ramsar>.

En janvier 2021, le Comité permanent a décidé, dans une décision intersessions, d'appliquer les catégories, les critères et les procédures adoptés pour les prix, à l'occasion de la COP13 en 2018.

En conséquence, trois prix seront attribués dans les catégories suivantes :

- a) le prix de la Convention de Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides ;
- b) le prix de la Convention de Ramsar pour l'innovation relative aux zones humides ; et
- c) le prix de la Convention de Ramsar pour les jeunes champions des zones humides.

Les candidatures seront soumises dans l'une des trois catégories mentionnées ci-dessus seulement. **La date butoir de la réception des candidatures est fixée au 31 mai 2021.**

Le formulaire de candidature, ainsi que des informations sur les catégories, critères et procédures pour les prix 2021 se trouvent sur le site web de la Convention, à l'adresse : <https://www.ramsar.org/fr/activites/prix-2021>.

Le Secrétariat remercie d'avance les Parties contractantes de bien vouloir transmettre l'information sur les prix aux institutions concernées, afin d'encourager la nomination de candidats qualifiés.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides se saisit respectueusement de cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 2 mars 2021

